



Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/399  
22 septembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session  
Point 95 f) de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE  
INTERNATIONALE : PARTICIPATION DES FEMMES AU  
DÉVELOPPEMENT

Participation effective et intégration des femmes au  
développement : prise en compte des sexospécificités  
dans la formulation des politiques macro-économiques  
et la planification du développement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 5	3
II. UN DÉVELOPPEMENT TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DE CHAQUE SEXE : ÉVOLUTION DU CONCEPT . . . . .	6 - 10	4
III. ACCÈS DES FEMMES À L'EMPLOI PRODUCTIF ET ESPRIT D'INITIATIVE . . . . .	11 - 48	5
A. Les femmes sur le marché du travail . . . . .	13 - 26	6
B. L'esprit d'entreprise . . . . .	27 - 48	12
IV. PRISE EN CONSIDÉRATION DES FACTEURS SEXOSPÉCIFIQUES DANS LES MODÈLES D'ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT . . . . .	49 - 61	20
A. La sexospécificité dans la théorie néo-classique de l'économie du développement . . . . .	51 - 52	21
B. La sexospécificité et la dimension structuraliste de l'économie de développement . . . . .	53 - 54	22

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
C. La sexospécificité et le développement axé sur l'exportation . . . . .	55 - 61	22
V. LES FEMMES DANS LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE : QUELQUES EXEMPLES . . . . .	62 - 71	25
VI. CONCLUSIONS : STRATÉGIES VISANT À RENFORCER LA PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	72 - 75	29

## I. INTRODUCTION

1. Depuis plusieurs années, plus précisément depuis la quarante-deuxième session, des rapports sur la participation effective des femmes au développement sont présentés régulièrement tous les deux ans à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

2. Dans sa résolution 42/178 du 11 décembre 1987, adoptée à ladite session, l'Assemblée générale a constaté que les femmes apportaient une contribution importante à l'ensemble de l'économie et recommandé d'intensifier les efforts en faveur de l'intégration des femmes au développement; elle a également prié instamment les gouvernements à prévoir des mesures en faveur de la participation des femmes, tant en qualité d'agents que de bénéficiaires, aux plans de développement nationaux, et d'examiner les effets que les politiques et programmes de développement avaient sur les femmes. Dans des rapports ultérieurs, l'accent a été mis sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies pour ce qui est de la participation des femmes au développement (A/44/290), sur la participation effective des femmes à la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (A/46/464) et sur la façon dont est traitée la question des distinctions fondées sur le sexe dans le programme Action 21 (A/48/393).

3. L'Étude mondiale de 1994 sur le rôle des femmes dans le développement<sup>1</sup> a analysé l'évolution du rôle des femmes dans le développement dans le cadre de la restructuration économique mondiale et notamment les effets des politiques de développement sur les femmes. La deuxième opération d'examen et d'évaluation de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme a permis, en analysant les facteurs influant sur l'application de ces dernières, de passer en revue un grand nombre de politiques macro-économiques et de politiques en matière de commerce international et d'étudier leurs effets sur la condition économique et sociale des femmes.

4. Ainsi, se fondant sur les travaux déjà réalisés, le présent rapport, qui est le quatrième de la série des rapports biennaux sur la participation effective et l'intégration des femmes au développement, met l'accent sur les distinctions fondées sur le sexe pour ce qui est de l'esprit d'initiative, de la formulation des politiques macro-économiques et de la planification du développement. Le choix de ce thème témoigne du fait que les milieux universitaires et les responsables du développement s'accordent de plus en plus à reconnaître la nécessité de considérer les sexospécificités comme une variable à prendre en considération lors de la conception des politiques économiques, si l'on veut que celles-ci se traduisent par des résultats efficaces et socialement souhaitables.

5. La nécessité d'intégrer explicitement les questions liées aux distinctions fondées sur le sexe à la conception des politiques économiques, en particulier des politiques d'ajustement structurel, a été soulignée à maintes reprises lors des réunions de groupes d'experts organisées par la Division de la promotion de la femme du Département de la coordination des politiques et du développement durable<sup>2</sup> ainsi que par divers organismes internationaux de développement<sup>3</sup>. Les indications de plus en plus nombreuses qu'ont fournies les analyses tenant

compte de ces distinctions permettent de se demander si les modèles économiques actuels sur lesquels se fondent les politiques nationales et internationales prennent bien en compte cette variable essentielle. Le présent rapport étudie de ce point de vue la question plus vaste des politiques économiques.

## II. UN DÉVELOPPEMENT TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DE CHAQUE SEXE : ÉVOLUTION DU CONCEPT

6. L'examen de la signification et des facteurs du développement ainsi que des politiques de développement a donné lieu successivement à diverses approches au cours des 30 dernières années. Le souci initial de promouvoir la croissance qui était celui des responsables du développement a fait place à des stratégies visant à répondre aux besoins élémentaires et à favoriser l'autosuffisance des communautés lorsque le développement a été redéfini sous l'angle de la réduction de la pauvreté. Les enseignements et l'expérience tirés d'une décennie d'ajustement structurel ont donné lieu à une nouvelle évaluation de ce qu'est le développement. La notion de développement humain durable met l'accent sur la multiplication des choix et des opportunités offerts à la population et envisage le développement comme un processus global faisant appel à la participation et axé sur l'élément humain. L'expérience acquise en ce qui concerne les politiques de développement au cours des 10 dernières années a débouché sur une nouvelle théorie de la croissance conjuguant efficacité et équité et offrant un cadre à l'analyse des sources endogènes de croissance. Dans la plupart des cas, cependant, la présence des femmes dans différents secteurs de la production économique a largement été négligée par le modèle qui prévalait alors. Les efforts de développement et leur impact s'en sont trouvés restreints. La croissance économique, l'efficacité des projets et la justice sociale passent par une nouvelle approche du développement incluant systématiquement les femmes.

7. Au cours de la dernière décennie, les questions relatives à l'intégration des femmes au développement, auparavant considérées comme étant subordonnées à l'objectif principal qu'était le développement économique, ont progressivement pris de l'importance et des efforts modestes ont été faits pour introduire des variables relatives aux distinctions fondées sur le sexe dans l'analyse des écarts que faisaient apparaître les résultats des politiques économiques. Les premières tentatives d'"intégration des femmes a posteriori"<sup>4</sup> au modèle de développement qui existait alors ont laissé la place à la prise de conscience du fait que le succès du développement lui-même dépendait en grande partie de la pleine participation des femmes. De nombreuses études ont démontré qu'investir dans les femmes n'était pas seulement une question de justice sociale mais constituait un élément intégrant d'une stratégie de développement favorisant l'utilisation plus efficace des ressources, la croissance économique et le processus de développement durable. L'imperméabilité de certains pays aux réformes économiques et les résultats décevants obtenus par d'autres ont été imputés, entre autres facteurs, au peu d'intérêt accordé à la prise en compte des sexospécificités dans le cadre de l'ajustement économique.

8. La troisième Décennie des Nations Unies pour le développement s'est achevée sur la prise de conscience de la nécessité d'accorder toute l'attention voulue au rôle économique et social des femmes lors de la planification du développement. Le premier modèle d'"intégration" des femmes au développement a fait l'objet de nombreuses critiques, dont la plus importante était son

caractère limité dans la perspective des intérêts stratégiques des femmes<sup>5</sup>. Ainsi, à partir des résultats obtenus à ce jour, l'approche consistant à intégrer les femmes au développement a fait place à une approche davantage axée sur les relations entre les sexes, dans la mesure où celles-ci entravent ou font progresser les efforts visant à promouvoir le développement économique et à réduire la pauvreté, dans le but seulement d'intégrer les femmes au développement, mais aussi de tirer parti des possibilités qu'offrent les initiatives de développement pour remédier aux inégalités dans les relations sociales et les relations entre les sexes et pour démarginaliser les femmes<sup>6</sup>.

9. L'analyse des distinctions fondées sur le sexe, qui constitue désormais un cadre d'analyse largement accepté dans le domaine du développement, s'efforce de remédier au fait que l'on néglige presque complètement la question des spécificités de chaque sexe dans les théories économiques et l'élaboration des politiques, et souligne à cette fin la nécessité de prendre cet élément en compte dans les politiques micro et macro-économiques et celle d'inclure cette variable dans la définition des politiques économiques et la planification du développement. Un corollaire de l'approche tenant compte des spécificités propres à chaque sexe est qu'on ne peut plus parler de "questions relatives aux femmes", qui constitueraient un ensemble indépendant : il existe plutôt de nombreuses questions ayant trait aux transformations économiques, à l'attribution des ressources, à l'épargne, aux investissements, à la croissance, à la formation de capital humain, à la pauvreté, au marché du travail, à l'inégalité et au rôle de l'État, qui pourraient être mieux comprises si la désagrégation par sexe avait lieu dès la conceptualisation et la formulation des politiques et si l'on ne se contentait pas de faire quelques allusions aux femmes sans modifier par ailleurs les analyses.

10. Bien que reconnue par les organismes nationaux et internationaux de développement et les milieux universitaires, la prise en compte des sexospécificités dans les politiques économiques n'a pas été exploitée comme instrument de planification et de prise de décisions. En outre, il n'existe pas de dialogue véritable entre les planificateurs et les chercheurs qui pourraient les aider à mieux cerner la question des inégalités entre les sexes<sup>7</sup>. Pour combler cette lacune, il faudra adapter les instruments de l'analyse économique aux réalités de sorte que les sexospécificités soient prises en compte lors de la formulation et de l'analyse des politiques.

### III. ACCÈS DES FEMMES À L'EMPLOI PRODUCTIF ET ESPRIT D'INITIATIVE

11. Le développement durable passe par l'établissement d'un équilibre dynamique entre les ressources naturelles et humaines. Compte tenu du rôle que jouent les femmes dans la production et la reproduction, le développement durable est par définition un processus où le rôle des femmes est central. Au cours de la Décennie des Nations Unies pour la femme et après l'adoption des Stratégies prospectives d'action de Nairobi, ce rôle central a été reconnu dans nombre de politiques et programmes adoptés par les gouvernements et les institutions internationales de développement et de financement afin de renforcer l'intégration des femmes au développement. Ces efforts, toutefois, concernaient avant tout les effets du développement sur les femmes, notamment le renforcement de la discrimination et négligeaient dans une certaine mesure leur rôle en tant

que ressources économiques sous-utilisées, ce qui nuit à l'efficacité au niveau de la répartition des moyens de production et de la production elle-même. Bien que des progrès considérables aient été réalisés pour ce qui est de l'accès aux services d'éducation et de santé, les résultats ont été modestes dans les autres secteurs et les améliorations apportées en ce qui concerne l'éducation et l'accès à un emploi rémunéré ne se sont pas toujours traduites par un accroissement de l'autonomie et du progrès économiques.

12. Deux questions doivent être considérées comme ayant une importance croissante pour la formulation de politiques économiques qui tiennent compte des sexes : l'accès croissant des femmes à l'emploi productif, notamment dans les secteurs à forte croissance, et le rôle croissant des femmes en tant que chefs d'entreprise.

#### A. Les femmes sur le marché du travail

13. Dans toutes les sociétés du monde, les femmes jouent un rôle économique important en apportant une contribution appréciable au revenu et au développement des nations. Des tendances nouvelles se dégagent cependant depuis 20 ans concernant la participation des femmes à l'économie. En effet, leur nombre et leur pourcentage dans la population active ne cessent d'augmenter et, d'après certaines estimations, seront comparables d'ici à l'an 2000 dans la plupart des économies industrialisées et dans certains pays en développement au nombre et au pourcentage des hommes dans la population active<sup>8</sup>.

14. Depuis 20 ans, les femmes arrivent en nombre croissant sur le marché du travail et leur pourcentage moyen dans la population active a nettement augmenté dans toutes les régions, à l'exception de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie centrale. Les taux d'activité économique féminins sont en hausse partout, contrairement aux taux masculins. Pour la majorité des économistes du travail, l'accroissement de la participation des femmes au marché du travail est un phénomène à long terme et de dimension internationale. Bien que les tendances précédemment constatées indiquent que les femmes sont surtout présentes dans un nombre limité de secteurs ou occupent des emplois moins stables et moins rémunérés, ce sont justement ces secteurs qui s'avèrent les plus dynamiques dans le contexte de la restructuration mondiale. Il convient donc de repenser un certain nombre d'hypothèses concernant le rôle des femmes sur le marché du travail.

15. L'afflux massif des femmes sur le marché du travail officiel est attribuable à l'évolution démographique, à la nécessité pour les femmes de gagner leur vie et à l'évolution de la demande de travail et des modalités de l'emploi. Les femmes représentent aujourd'hui 31 % de la population active des pays en développement (voir tableau 1) et, d'après les rapports nationaux des pays industrialisés, elles constituent environ la moitié de leur population active. Cette augmentation a été particulièrement spectaculaire au cours des 20 dernières années; au Portugal, par exemple, le taux de participation féminine à la population active est passé de 21,3 à 43,7 % entre 1970 et 1990<sup>9</sup>.

Tableau 1

Taux d'activité économique, par sexe, pour la période 1970-1990

(En pourcentage)

	1970		1980		1990	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<u>Régions développées</u>						
Europe orientale	56	79	56	77	58	74
Europe occidentale	37	78	42	75	51	72
<u>Régions en développement</u>						
Afrique	40	81	46	78	54	75
Afrique du Nord	8	82	12	79	21	75
Afrique subsaharienne	57	90	54	89	53	83
Amérique latine et Caraïbes						
Amérique latine	22	85	25	82	34	82
Caraïbes	38	81	42	77	49	72
Asie-Pacifique						
Asie orientale	57	86	58	83	56	80
Asie du Sud	25	88	24	85	44	78
Asie centrale	55	76	56	77	58	79
Asie occidentale	22	83	26	81	30	77
Océanie	47	88	46	86	48	76

Source : Les femmes dans le monde, 1995 : des chiffres et des idées (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XVII.2).

16. La hausse des taux d'activité économique des femmes et les possibilités nouvelles qu'elle implique devraient fournir aux femmes un moyen d'accroître leur autosuffisance et leur autonomie économique. En revanche, dans la plupart des pays en développement, dans les pays en transition (où les femmes constituent le gros des chômeurs) et dans quelques pays industrialisés pour lesquels on dispose de statistiques comparatives, le pourcentage de femmes est souvent supérieur dans les rangs des chômeurs que dans la population active (tableau 2). En Europe orientale, par exemple, la participation accrue des femmes à l'activité économique risque d'être un indicateur trompeur d'une plus grande autonomie économique, dans la mesure où le chômage touche plus particulièrement les jeunes femmes nouvelles venues sur le marché du travail. En Pologne, pour l'année 1990, près de 60 % de tous les chômeurs en fin d'études étaient des femmes.

Tableau 2

Pourcentage de femmes parmi les chômeurs et parmi la population économiquement active dans un certain nombre de pays et territoires, pour la période 1975-1991/92

	1975		1985		1991/92	
	Chômeurs	Économiquement actifs	Chômeurs	Économiquement actifs	Chômeurs	Économiquement actifs
<u>Pays en développement</u>						
Barbade	57,1	43,3	59,4	47,2	64,5	48,3
Brésil	28,3	24,4	33,8	27,2	33,2	35,2
Chili	35,2	24,8	30,8	28,0	31,2	31,0
Costa Rica	38,3	19,7	30,1	21,6	36,0	29,8
Ghana	21,5	41,9	30,7	40,6	10,0	..
Jamaïque	67,2	44,6	66,2	45,8	68,3	46,5
Panama	45,6	25,8	47,1	26,7	50,1	29,2
Porto Rico	25,5	28,3	26,1	29,4	29,6	37,6
République arabe syrienne	9,2	13,2	25,5	16,0	37,5	18,0
République de Corée	22,5	33,3	22,8	34,0	29,5	40,0
Thaïlande	38,5	47,1	60,8	45,9	51,0	47,1
Trinité-et-Tobago	37,5	27,8	36,3	29,7	45,5	33,8
Venezuela	22,1	23,3	25,0	26,7	34,7	30,9
<u>Pays industrialisés</u>						
Allemagne	42,0	37,2	44,1	37,7	52,2	38,5
Autriche	54,1	39,6	39,6	40,2	45,1	41,0
Belgique	54,1	32,2	55,9	33,8	61,7	41,3
Danemark	31,9	40,0	55,6	44,2	49,4	46,5
États-Unis	44,0	39,1	45,6	41,5	42,8	45,1
Finlande	34,8	45,0	46,6	46,6	38,6	47,0
France	56,6	37,7	53,8	39,6	54,1	43,8
Grèce	34,6	25,9	42,5	26,4	61,9	36,8
Italie	54,6	30,1	57,4	31,7	58,0	37,1
Pays-Bas	21,7	28,6	34,6	31,0	55,9	39,7
Norvège	47,5	35,0	54,9	40,5	41,1	45,2
Portugal	44,8	30,9	56,9	24,1	61,1	42,3
Royaume-Uni	18,7	37,1	31,2	38,7	26,2	43,3
Suisse	23,3	35,3	45,9	36,7	42,9	44,2
Turquie	11,4	36,5	16,4	34,0	26,9	31,4

Source : BIT, Annuaire des statistiques du travail, 1985 et 1990.

17. Il convient également de noter que de nombreuses femmes économiquement actives sont sous-employées. Dans les pays en développement, le caractère saisonnier de l'emploi et une productivité marginale faible ou en baisse caractérisent le sous-emploi des femmes. Par ailleurs, le sous-emploi structurel des anciens systèmes à économie planifiée s'est transformé en chômage, surtout pour les femmes ayant fait des études supérieures ou spécialisées, qui ont peu de chances de réintégrer le marché du travail à un niveau correspondant à leur formation et à leur expérience. Le chômage est encore accentué par la rationalisation et la restructuration des entreprises, généralement associées à des pratiques et des politiques telles que le travail à temps partiel obligatoire, les congés de garde d'enfant prolongés, les congés administratifs et la préretraite.

18. Pour reprendre la définition de l'OIT, sont sous-employées les personnes qui ont moins de travail qu'elles ne le souhaiteraient, celles qui travaillent



pour des salaires peu élevés et celles dont les compétences sont sous-utilisées<sup>10</sup>. Si l'on s'en tient à cette définition, le sous-emploi apparaît aujourd'hui comme caractéristique de la population active féminine des pays industrialisés, dans lesquels la création d'emplois a surtout bénéficié au travail à temps partiel, au travail temporaire et au travail intérimaire du fait de l'augmentation du chômage et de la déréglementation des marchés des facteurs de production et des produits. Les données disponibles indiquent que l'augmentation constante du pourcentage des femmes chefs de famille a poussé de plus en plus de femmes à rechercher un emploi rémunéré à temps plein, pour se contenter d'un emploi à temps partiel<sup>11</sup> (voir tableau 3).

Tableau 3

Pourcentage de femmes détenant un emploi à temps partiel dans un certain nombre de pays de l'OCDE pour la période 1979-1992

	1979	1983	1990	1991	1992
Allemagne	91,6	91,9	89,7	89,6	..
Autriche	87,8	88,4	89,1	89,7	..
Belgique	88,9	84,0	88,6	89,3	..
Canada	72,1	71,3	71,0	70,5	70,0
Danemark	86,9	84,7	75,7	75,5	..
États-Unis d'Amérique	68,0	66,8	67,6	67,2	66,4
France	82,2	84,4	83,6	83,7	83,7
Italie	61,4	64,8	67,2	65,4	67,9
Japon	70,1	72,8	70,7	69,9	69,3
Royaume-Uni	92,8	89,8	86,2	86,1	85,4

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, Perspectives de l'emploi, juillet 1993.

19. La hausse constante des taux de participation des femmes à l'économie ne donne toutefois pas la juste mesure de la contribution des femmes au développement puisqu'ils ne prennent pas pleinement en compte le travail à domicile et le travail dans le secteur non structuré. Le revenu perçu par les femmes n'est pas non plus véritablement indicatif de leur contribution à l'économie. Des progrès ont certes été réalisés au cours des 40 dernières années dans le domaine de l'égalité des salaires, mais les résultats varient selon les régions et les groupes d'âge. Dans un certain nombre de pays industrialisés, les revenus des jeunes, hommes et femmes, ont pratiquement atteint la parité<sup>12</sup> mais, dans la plus grande partie du monde en développement, le revenu des femmes est loin d'avoir atteint celui des hommes<sup>13</sup>. Les différences de salaire sont particulièrement importantes dans les pays en développement et dans les pays en voie d'industrialisation où les impératifs de la concurrence pour accéder au marché mondial des produits manufacturés et attirer les investissements étrangers ont entraîné la dégradation des conditions d'emploi (voir tableau 4). Dans la majorité des pays, c'est dans le secteur manufacturier que les salaires des femmes sont les plus bas. Au Japon, par exemple, les femmes ne touchent généralement que 40 % du salaire des hommes.

Tableau 4

Salaires des femmes exprimés en pourcentage des salaires des hommes, par région, pour la période 1970-1990

	Agriculture			Secteur non agricole			Industries manufacturières		
	1970	1980	1990	1970	1980	1990	1970	1980	1990
Afrique									
Moyenne	70,00	58,51	69,21	61,46	81,79	89,43	63,50	60,00	73,25
Maximum	75,00	67,52	83,63	61,46	114,00	113,50	63,50	62,00	97,00
Minimum	65,00	49,00	55,00	61,46	64,30	73,00	63,50	55,00	49,00
Amérique latine et Caraïbes									
Moyenne	77,00	67,55	87,58	..	74,52	68,86	82,00	70,25	74,75
Maximum	83,00	78,11	98,21	..	81,24	75,97	82,00	81,00	94,00
Minimum	70,00	52,16	74,81	..	69,97	64,62	82,00	51,00	65,00
Europe occidentale et autres pays									
Moyenne	81,70	80,31	85,17	68,84	77,16	78,35	66,04	75,00	74,64
Maximum	111,00	98,00	98,55	86,93	87,43	90,80	80,00	90,00	89,00
Minimum	56,00	63,12	64,45	57,53	64,69	65,15	55,00	61,00	59,00
Asie et Pacifique									
Moyenne	74,00	78,57	79,31	91,51	69,78	68,22	60,00	44,00	41,00
Maximum	90,00	91,55	92,20	91,51	101,53	89,80	84,00	86,00	97,00
Minimum	48,00	57,15	60,76	91,51	44,40	49,61	60,00	44,00	41,00
Europe orientale									
Moyenne	73,00	..	74,00	69,18	70,40	75,39	68,80	69,67	72,75
Maximum	73,00	..	74,00	69,18	72,39	82,00	69,60	73,00	78,00
Minimum	73,00	..	74,00	69,18	68,41	71,00	68,00	68,00	68,00

Source : Base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes (Wistat), version 3, CD-ROM (publications des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XVII.6).

20. Les recherches empiriques ont montré que la discrimination à l'égard des femmes est responsable de 40 à 80 % de l'écart existant dans de nombreux pays en développement et dans un certain nombre de pays développés entre la rémunération horaire moyenne des hommes et des femmes, le reste de l'écart pouvant s'expliquer par des différences au niveau de la productivité ou du capital humain. La discrimination dont souffrent les femmes en matière de revenus n'est peut-être qu'un aspect mineur de la discrimination constatée sur le marché du travail à leur égard; plus importante est la question de leur accès aux marchés. Les études consacrées au développement rural en Afrique révèlent parfois une discrimination extrême à l'égard des femmes, l'accès à un emploi salarié en dehors du secteur agricole étant déterminé dans une grande mesure par l'éducation, le niveau de rémunération et le sexe. Si la probabilité d'emploi des hommes ayant terminé leurs études secondaires est de 0,75 %, celle des femmes de même âge et de même niveau d'instruction est deux fois moins élevée<sup>14</sup>. Quant aux femmes justifiant au mieux d'un niveau d'instruction primaire, leurs perspectives d'emploi ne sont qu'une fraction de celles des hommes, ce qui permet de penser que la discrimination s'exerce différemment selon les niveaux d'instruction<sup>15</sup>.

21. La population active féminine est toujours fortement concentrée dans un seul secteur, la population active masculine étant plus également répartie<sup>16</sup>. En dehors de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud, où les femmes travaillent surtout dans l'agriculture, c'est le secteur des services qui fournit la plus grande partie des emplois féminins. La "féminisation" du tertiaire est un phénomène qui se retrouve dans presque tous les pays. L'emploi féminin est concentré dans les services publics, l'enseignement, l'administration, les sociétés commerciales et les services domestiques, où les femmes représentent jusqu'à 90 % de la main-d'oeuvre employée. Le secteur industriel reste une source modeste d'emploi pour les femmes, à l'exception de l'Europe de l'Est et de l'Asie du Sud et de l'Est, où, dans certains pays, les femmes constituent l'essentiel de la population active des industries d'exportation.

22. On a constaté ces 10 dernières années que la ségrégation des femmes dans l'emploi s'estompait, ces dernières accédant maintenant à des postes à responsabilités plus élevées dans un certain nombre de pays. Dans le même temps, les femmes ont été de plus en plus nombreuses à exercer des professions "féminisées", accentuant ainsi l'inégalité de représentation des sexes dans les postes situés au bas de l'échelle<sup>17</sup>. Un net déplacement général de l'activité vers les services – qui représentent aujourd'hui quelque 65 % du PIB et entre 50 et 70 % du total des emplois dans les pays industrialisés – a contribué jusqu'à un certain point à accroître le nombre de femmes exerçant un travail rémunéré, qui occupent désormais entre 50 et 80 % des emplois du secteur tertiaire. Dans les pays en transition, où la ségrégation des femmes dans l'emploi est plus marquée que dans les autres pays industrialisés, la restructuration de l'économie et la privatisation ont entraîné une redistribution de l'emploi féminin à l'intérieur du secteur des services, les femmes devant quitter des postes devenus plus prestigieux et mieux rémunérés, notamment ceux des banques et des assurances, pour rejoindre les professions où elles étaient déjà majoritaires, et moins bien rémunérées, comme l'enseignement, les professions paramédicales et les services sociaux.

23. Les pays en développement ont connu la même évolution : les femmes sont sous-représentées dans les professions et emplois les mieux rémunérés, et omniprésentes dans les postes sous-payés du bas de l'échelle. Les compressions d'effectifs qui ont accompagné ces 10 dernières années les refontes du secteur public ont contribué, dans une certaine mesure, à renforcer cette ségrégation, car les femmes qui avaient perdu leur travail se sont tournées vers des secteurs plus accessibles mais déjà saturés, comme le secteur parallèle et celui des services, situation que les hommes n'ont pas eu à connaître.

24. Toujours dans les pays en développement, on constate que les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler dans les industries manufacturières tournées vers l'exportation et que les mouvements migratoires liés à la recherche d'emplois auxquels on a assisté dans les années 70 se sont partiellement inversés, les mesures de compression de la demande et la libéralisation des échanges s'étant traduites par une réduction considérable des possibilités d'emploi dans les villes et une diminution des salaires réels. Par ailleurs, les femmes n'ont pu bénéficier pleinement de la hausse des prix et des salaires observée dans l'agriculture, parce que les réaffectations de la

main-d'oeuvre qu'elles constituent ne peuvent qu'être restreintes et qu'elles n'ont toujours guère accès à la terre, au crédit et aux services de vulgarisation.

25. Dans l'ensemble du monde, les femmes sont aujourd'hui plus nombreuses que les hommes à travailler dans les secteurs qui sont des moteurs de croissance et se prêtent à l'innovation technique et au changement social. Il semble qu'il existe une corrélation entre l'importance d'un secteur dans le PIB et le nombre de femmes qu'il emploie. Il en va de même en ce qui concerne le potentiel de croissance, les femmes étant largement représentées dans les secteurs et les professions en rapide expansion. Les 20 professions qui offriront le plus grand nombre d'emplois d'ici à 2005 appartiennent pour la plupart au secteur des services et aux catégories les plus féminisées<sup>18</sup>. L'évolution des taux d'activité des femmes et les schémas de restructuration et de transformation économiques dans le monde laissent entrevoir qu'à l'avenir, de plus en plus de femmes travailleront, comme salariées ou chefs d'entreprise. Les attentes des femmes en matière d'emploi ont davantage correspondu aux besoins du marché que celles des hommes. Leur percée sur le marché du travail ne peut que rassurer sur l'avenir de la croissance économique<sup>19</sup>.

26. Cette nouvelle tendance générale devrait donc être prise en compte dans la formulation des politiques de l'emploi si l'on veut maximiser la croissance.

#### B. L'esprit d'entreprise

27. On a observé ces dernières années une remontée du travail indépendant des femmes qui, d'après les estimations, augmentait plus rapidement à la fin des années 80 que le taux général de l'emploi féminin<sup>20</sup>. Selon la Base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes (Wistat), la proportion de femmes parmi les employeurs et les travailleurs indépendants a augmenté dans presque toutes les régions du monde au cours des 20 dernières années.

28. Les femmes s'étant imposées sur le marché du travail et ayant davantage accès aux moyens de production, il serait aussi peu justifié qu'inapproprié de continuer de partir de l'idée de leur marginalisation pour étudier leur intégration dans le développement. Selon l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, 1994, les entreprises appartenant à des femmes représentent une part importante – dans certains cas jusqu'à 40 % – des entreprises nouvellement créées. Aux États-Unis, leur nombre a augmenté entre 1982 et 1987 quatre fois plus rapidement que le nombre total de nouvelles entreprises (voir tableau 5). Selon les dernières estimations de la National Foundation for Women Business Owners, on compte dans ce pays au moins 6,5 millions de femmes chefs d'entreprise; en 1992, ces entreprises employaient plus de personnes que l'ensemble des 500 plus grandes entreprises recensées par le magazine Fortune<sup>21</sup>.

Tableau 5

Entreprises appartenant à des femmes, par rapport à l'ensemble des entreprises,  
 aux États-Unis en 1987

	Entreprises appartenant à des femmes en 1987 (en pourcentage)	Augmentation de 1982 à 1987 (en pourcentage)	Chiffre d'affaires (en pourcentage)
Tous secteurs confondus	30,40	57,50	13,94
Agriculture	13,44	146,20	9,39
Industrie extractive	21,82	33,30	12,82
Construction	5,71	63,00	8,74
Industries manufacturières	21,70	109,40	13,63
Transports, communications et services publics	13,46	105,10	14,32
Commerce de gros	18,79	157,00	14,32
Commerce de détail	35,63	26,50	15,68
Finances, assurances et immobilier	35,64	77,50	14,42
Services	38,21	76,60	14,65
Divers	26,58	-21,60	12,43

Source : Department of Commerce, 1987 Economic Censuses: Women-Owned Businesses (Bureau of the Census, 1990).

Les femmes chefs d'entreprise représentent une force nouvelle qui a beaucoup à apporter au développement. Cette force tient à l'importance que l'esprit d'entreprise revêt pour la croissance à long terme, au rôle particulier que les petites et moyennes entreprises et le secteur informel (où se concentrent les entreprises dirigées par des femmes) jouent dans le développement économique et aux grands bienfaits sociaux qui découlent de l'autonomie économique et de l'accès plus large aux marchés et au pouvoir de décision que les femmes s'assurent lorsqu'elles peuvent disposer de ressources et ont les moyens de les maîtriser.

29. Certaines études comparatives sur le développement indiquent qu'à mesure que l'industrialisation progresse, l'esprit d'entreprise et d'innovation joue un rôle plus important dans la croissance économique que le capital et la main-d'oeuvre. L'activité d'entreprise permet une meilleure répartition des ressources et réduit l'inefficience due à des facteurs indéfinis, "l'inefficience-X"<sup>22</sup>. Elle favorise le transfert international de technologie, facilitant ainsi la croissance, la restructuration et le développement. De fait, certains considèrent l'esprit d'entreprise comme un quatrième facteur de production extrêmement important pour la croissance et le développement à long terme : des études ont montré qu'un facteur autre que les variations de capital et de main-d'oeuvre était à l'origine de près de 50 % des variations de croissance<sup>23</sup>. Cette croissance "résiduelle" est alimentée par l'introduction de nouvelles combinaisons des moyens de production et du progrès technique, deux éléments qui procèdent directement de l'esprit d'entreprise.

30. Il ressort de l'expérience de ces 10 dernières années que les stratégies de développement privilégiant la substitution des ressources autochtones aux importations et une planification centralisée ont conduit les gouvernements et les organismes internationaux de développement à s'intéresser davantage aux activités économiques à petite échelle et à un mode de développement participatif. Constatant que les revenus des femmes contribuent pour beaucoup à la productivité nationale et au bien-être individuel et familial et que le secteur parallèle joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté, les gouvernements et les organismes donateurs financent dans les pays en développement un nombre croissant de programmes destinés à aider les femmes chefs de micro-entreprises<sup>24</sup>. Ces programmes ont pour objet de rendre moins vulnérables les femmes travaillant dans le secteur informel, en leur assurant l'accès au crédit, et aux techniques appropriées, de meilleures conditions de travail, une formation et une infrastructure d'appui et en les aidant à commercialiser leur production<sup>25</sup>.

31. Dans les pays qui se trouvent dans une phase d'ajustement structurel et de transition économique, l'activité d'entreprise, et la place de plus en plus importante qu'y occupent les femmes, contribue de façon décisive à la réussite des réformes qui visent à jeter les bases d'une croissance durable. Si des politiques stabilisatrices de compression de la demande, qui ont pour objet de limiter la dégradation des principaux indicateurs économiques, sont indispensables pour la relance, il n'en demeure pas moins que le développement économique à long terme passe par l'amélioration de la capacité de production que seules des politiques agissant sur l'offre peuvent rendre possible. Ces dernières, qui consistent à organiser l'échelle des prix, à établir des taux de change compétitifs et à libéraliser les échanges et les marchés, ne suffisent pas à garantir l'offre voulue pour opérer des refontes structurelles. Mais elles créent les conditions propices à l'instauration d'un esprit d'entreprise productif, qui est en fin de compte la force qui permettra véritablement d'introduire de nouveaux procédés et de mieux organiser les marchés et mieux répartir ainsi les ressources. Dans les pays développés, cet esprit d'entreprise se trouve principalement dans les petites et moyennes entreprises du secteur structuré; dans les pays en développement, il caractérise le secteur informel.

32. Dans les pays en développement, les entreprises du secteur structuré ne représentent qu'une faible part de l'ensemble des petites entreprises. La majeure partie de la petite production semble bien être le fait d'entreprises du secteur non structuré employant moins de 10 personnes – en Sierra Leone, par exemple, le nombre moyen d'employés est de 1,9 personne; au Bangladesh, il n'atteint pas trois personnes. L'importance du secteur non structuré est énorme, surtout en Afrique subsaharienne, où se trouve la grande majorité des pays les moins avancés et où, selon certaines estimations, plus de 90 % des emplois nouveaux qui pourraient être créés en zone urbaine dans les années 90 le seront dans ce secteur. Un tour d'horizon du secteur non structuré en Équateur a permis de constater que les micro-entreprises en zone urbaine jouent un rôle essentiel dans l'emploi, occupant les deux tiers environ des actifs du secteur privé<sup>26</sup>.

33. En dehors de l'agriculture, c'est généralement sous la forme de petites et moyennes entreprises appartenant bien souvent au secteur non structuré, que se

présentent les activités commerciales des femmes. Ces "PME" se sont développées rapidement dans les années 70 et 80, parce que l'urbanisation a été rapide dans les pays en développement et, jusqu'à un certain point, parce que des ressources s'y sont trouvées détournées du secteur structuré par les fortes distorsions de l'économie et par les excès de la réglementation. De façon générale, on peut dire que l'apparition de ces entreprises répond à une demande de biens et services que le secteur structuré moderne ne satisfait pas vraiment. En Amérique latine et en Afrique subsaharienne, la proportion de femmes est plus élevée dans le secteur non structuré que dans l'ensemble de la population active, la probabilité étant plus forte pour les femmes actives que pour les hommes de travailler dans ce secteur<sup>27</sup>. Selon plusieurs sources, environ une entreprise sur trois est dirigée par une femme ou appartient à une femme<sup>28</sup>. Ces petites entreprises font de la production artisanale – fabrication de tapis, poterie, alimentation, brasserie – du commerce et/ou de la vente dans la rue. Mais on a des raisons de penser que si l'on trouve plus de femmes que d'hommes dans le secteur non structuré, c'est qu'elles n'ont aucune possibilité d'emploi salarié, ou que d'autres obstacles les empêchent d'y accéder.

34. L'expansion des petites et moyennes entreprises au cours des 10 dernières années peut être rapportée à la restructuration générale de l'économie, à la mondialisation et à l'assouplissement de la production qui ont entraîné le développement du travail industriel à domicile, de la sous-traitance et de la production hors fabrique. Dans les pays en développement, le nombre de femmes patrons est souvent négligeable, dans le secteur structuré, mais elles sont néanmoins à la tête de 43 % des petites entreprises en Égypte, de 49 % en Jamaïque, 37 % en Thaïlande et de 61 % au Honduras. En Zambie, 60 % des entreprises rurales non agricoles appartiennent à des femmes et au Zimbabwe, 62 %, de même que 77 % des entreprises urbaines<sup>29</sup>. Mais l'accroissement, dans les pays en développement et les pays en transition, du nombre de femmes ayant un emploi indépendant est, dans une large mesure, un phénomène commandé par l'offre et qui tient plus aux impératifs de survie et à la nécessité économique qu'à l'attrait des possibilités offertes par le marché. En outre, la rémunération des femmes dans le secteur non structuré demeure inférieure à celle des hommes : les données concernant l'Amérique latine et l'Afrique montrent que les entreprises dirigées par des femmes sont caractérisées par des recettes plus faibles, des avoirs moins importants et des marges bénéficiaires plus réduites que les entreprises dirigées par des hommes; au Pérou, par exemple, les avoirs commerciaux des femmes n'atteignent que 50 % de ceux des hommes<sup>30</sup>.

35. Du point de vue de l'ensemble du secteur, les petites entreprises appartenant à une femme sont indispensables au succès de la restructuration et de l'ajustement économiques, car elles sont un important facteur d'efficacité, de croissance et de décentralisation économique et politique et par là contribuent à la prospérité et au développement. C'est aussi un bon moyen de créer des emplois à moindre frais, ce qui est particulièrement important durant les processus de stabilisation et d'ajustement structurel, de même que pour la stratégie de développement des pays disposant de ressources en main-d'oeuvre relativement importantes. Les petites et moyennes entreprises, outre qu'elles créent des emplois, ont des effets externes positifs sur l'ensemble de l'économie, assurant la formation sur le tas d'une main-d'oeuvre semi-qualifiée, catégorie où les femmes sont nombreuses. De même, à un moment où l'on se préoccupe de plus en plus de la viabilité écologique du développement, ces

petites entreprises permettent d'espérer des solutions intéressantes, une exploitation à petite échelle et qui demande surtout de la main-d'oeuvre grevant moins l'environnement.

36. Les analyses sur l'entreprise font la distinction entre les opérations productives, improductives ou destructrices, et entre l'esprit d'entreprise proprement dit et la simple recherche d'un avantage de situation, dont la valeur pour la société dans son ensemble est discutable. Les études réalisées montrent que l'intérêt de cette dernière est beaucoup mieux servi ou desservi par l'orientation de l'activité que par le nombre de personnes qui y travaillent. À cet égard, il n'est pas absurde de dire que le produit marginal social des entreprises dirigées ou lancées par une femme est supérieur à leur produit marginal économique en raison des effets externes de l'émancipation économique que ces activités représentent pour les femmes et de leur orientation générale vers la production, plutôt que vers l'exploitation des avantages d'une situation, et aussi parce que ces femmes d'entreprise ont à surmonter plus de contraintes budgétaires et sont trop peu considérées dans la société pour pouvoir obtenir des appuis politiques.

37. Bien souvent, surtout dans les pays en développement et les pays en transition, c'est la détérioration de la situation économique qui pousse les femmes vers des emplois indépendants. D'aucuns estiment de ce fait que les affaires qu'elles lancent relèvent plus de la recherche d'un revenu que de l'entreprise au sens classique défini par Schumpeter. Quelques observations sont de mise à ce propos. Le lancement d'une activité novatrice exige une infrastructure complexe et des marchés que l'on ne trouve guère dans les pays en développement ni dans la plupart des pays en transition. La notion d'entreprise novatrice est donc trop étroite pour faire le départ entre l'activité économique individuelle relevant véritablement de l'entreprise et celle qui ne serait que source de revenus. L'activité commerciale des femmes joue dans les pays en développement un rôle important dans la formation du marché, apparaissant souvent là où celui-ci n'existe pas, ou reste compartimenté et ne fonctionne pas très bien. Elle retentit donc sur l'efficacité des marchés et favorise une meilleure répartition des ressources.

38. Que l'on retienne une définition large ou étroite de l'esprit d'entreprise, il reste que celui-ci implique non seulement des innovations dans l'utilisation et la combinaison des ressources existantes, mais également des talents de gestion, de direction et de commercialisation. Or, la gestion féminine répond essentiellement à cette caractérisation. D'un style différent de celle des hommes, elle commence à influencer sur le mode d'exploitation généralement pratiqué jusqu'à présent<sup>31</sup>. La gestion féminine est aussi contraire à la manière dont la société conçoit le rôle respectif des sexes et qui détermine la participation de ceux-ci aux décisions économiques et politiques. Cette modification dans la répartition des activités par sexe (la société distinguant ainsi ce qui est "masculin" de ce qui est "féminin") concourt à l'efficacité économique et à introduire une plus grande équité dans le développement.

39. Des études ont montré que les activités d'entreprise permettaient aux femmes de progresser vers l'émancipation socio-économique. À mesure que leurs revenus augmentent, ces dernières maîtrisent mieux les moyens de production, et notamment leur propre apport de travail. Elles acquièrent voix au chapitre à



tous les niveaux, depuis les choix domestiques jusqu'aux décisions économiques et politiques. Autres retombées favorables, la famille de ces femmes est moins susceptible de souffrir de malnutrition et de maladie, leurs enfants reçoivent une instruction plus poussée et elles-mêmes sont moins exposées à la violence.

40. Dans les pays industrialisés à économie de marché, c'est le plus souvent pour accéder à l'indépendance économique et échapper à la domination masculine que les femmes lancent leur propre affaire. Dans les pays en développement, elles choisissent le travail indépendant d'une micro-entreprise parce qu'elles rencontrent moins d'obstacles à ce niveau et qu'il leur est difficile d'accéder au marché du travail. Dans un cas comme dans l'autre, l'obstacle au lancement et à l'expansion de l'entreprise le plus fréquemment cité est le manque d'accès au crédit. Si la législation ouvre aux femmes les marchés officiels de capitaux, de nombreux facteurs d'ordre traditionnel et social les empêchent bien souvent d'obtenir des ressources financières. L'accès des femmes aux formes de prêt du secteur structuré est limité par les obligations qu'imposent les établissements de crédit, les normes culturelles et sociales et le type d'activités dans lesquelles les femme se lancent le plus souvent.

41. L'accès au crédit des dirigeants de petites entreprises est inexistant ou très limité parce que ceux-ci, surtout les femmes, n'ont généralement pas de titres fonciers commercialisables et n'ont donc rien à offrir comme garantie. Pour les institutions de crédit des pays en développement, le prêt aux petites entreprises n'est pas un moyen très attrayant de diversifier leur portefeuille de prêts; il y a à cela de bonnes raisons : dans ces pays à forte inflation, le rationnement du crédit et les prêts à taux fixe portent à préférer les prêts importants, dont les frais administratifs sont relativement faibles, et les établissements concernés préfèrent donc travailler avec les gros clients présentant moins de risques. Les femmes chefs de micro-entreprises n'ont bien souvent ni biens fonciers ni réputation de solvabilité et elles connaissent mal les procédures comptables requises par les banques commerciales. Au Kenya, par exemple, les banques exigent encore que la personne qui demande un prêt présente des titres fonciers<sup>32</sup>. Il y a aussi des pays où les institutions financières n'autorisent qu'un prêt par ménage. De ce fait, les femmes représentent rarement plus de 20 %, parfois pas plus de 16 %, des bénéficiaires des programmes de prêt aux petites entreprises du secteur structuré<sup>33</sup>.

42. Les données communiquées par les banques qui ont accordé des prêts aux pauvres, notamment aux femmes à faible revenu qui ont lancé des entreprises, montrent que les coûts unitaires plus lourds qu'entraînent les prêts à petite échelle ne sont pas nécessairement un obstacle à l'octroi de crédits bancaires aux micro-entreprises si l'infrastructure financière est suffisamment développée et diversifiée. Il peut donc être justifié, compte tenu des coûts d'opportunité qui sont à prévoir à long terme pour la société, de subventionner les formules novatrices de crédit aux entreprises gérées par des femmes, en partant du principe qu'il convient d'épauler, à l'instar des industries naissantes, des initiatives comme ces services financiers. On fait toutefois valoir depuis quelque temps que l'octroi aux pauvres de prêts assortis de taux d'intérêt fortement subventionnés n'est pas la bonne solution; de ce fait, les programmes de crédit sont de plus en plus conçus de manière à être autonomes, selon le principe du fonds autorenouvelable, les ressources étant mises à la disposition des participants au taux d'intérêt du marché, au fur et à mesure que les dépôts

sont mobilisés<sup>34</sup>. Malgré le taux de recouvrement des prêts accordés aux femmes gérant des entreprises – 95 à 97 % – (voir tableau 6), l'accès de ces dernières au crédit reste limité et semble même se contracter dans certains pays<sup>35</sup>.

Tableau 6

Crédits consentis aux femmes pour des activités commerciales (1993)

Établissement	Pourcentage de clients femmes	Taux de remboursement
<u>Programmes de banques commerciales</u>		
Indonesia Bank Rakyat (BRI), Programme KUPeDES	23	98
Bank Pembangunan Daerah (BPD), Programme Badan Kredit Kecamatan	60	80
<u>Banques spécialisées dans les prêts aux personnes démunies</u>		
Grameen Bank (Bangladesh)	94	87
Self Employment Women's Association (SEWA) (Coopérative bancaire) (Inde)	100	97
Banco Solidario (BancoSol) (Banque commerciale bolivienne)	7	98
<u>Organismes internationaux</u>		
National Board for Small Scale Industries: Credit Scheme for Small Enterprises (Ghana)	43	72
Enhancing Opportunities for Women in Development (ENOWID)	100	95
<u>Organisations non gouvernementales</u>		
Asociación Dominicana para el Desarrollo de la Mujer (ADOPEM) (République dominicaine)	100	95
Kenya Rural Enterprise Programme (KREP)	63	95
Credit Union Association (Ghana)	30	..
<u>Établissements affiliés en réseau</u>		
FINCA International (Washington)	96	97
ACCIÓN International (Washington)	54	95
Friends of Women's World Banking (Inde)	100	95
Women's World Banking Limited (Ghana)	..	88
Women's World Banking (new York)	97	96

Source : Nations Unies, Les femmes dans le monde, 1995. Rapport national du Ghana.

43. Les éléments sur lesquels s'appuient couramment les études consacrées aux micro-entreprises dirigées par des femmes pour mettre en évidence les contraintes financières auxquelles se heurtent ces entreprises sont souvent interprétées hâtivement – on veut y voir un problème d'offre de crédit, sans songer que la faible participation des femmes aux systèmes de crédit formels – alors que la plupart des femmes chef d'une micro-entreprise disent avoir besoin d'emprunts – est peut-être due à une insuffisance de la demande de leur part ou au fait qu'elles ont accès à des sources de prêt parallèles<sup>36</sup>. Des études ont révélé que pour la majorité des femmes des pays en développement, les établissements de crédit du secteur formel ne sont peut-être pas une source satisfaisante de financement, parce que les démarches à effectuer pour obtenir

un prêt entraînent des coûts d'opportunité importants et que les frais de transaction sont élevés. Parmi les autres facteurs qui découragent les femmes à faible revenu qui veulent lancer une entreprise de demander des prêts, on peut citer l'éloignement géographique des établissements financiers, la complexité des formalités à remplir et le fait qu'elles comprennent mal les pratiques et la réglementation financières.

44. On a récemment insisté sur le fait que les modèles actuellement utilisés pour représenter la demande de crédit émanant des femmes ne font pas clairement apparaître les risques associés à l'endettement<sup>37</sup>. On a également noté que les taux d'intérêt élevés sont de nature à exercer un effet dissuasif sur la plupart des femmes, qui estiment que leurs petites entreprises ne sont pas une raison suffisante de risquer, en s'endettant de la sorte, la sécurité de leurs enfants et de leur famille<sup>38</sup>. Les agricultrices d'Afrique subsaharienne, dont le mode de vie, pour bon nombre d'entre elles, commence à peine à se démarquer de l'économie de subsistance, ont été hésitantes à tirer parti des nouvelles possibilités d'emprunt qui leur sont offertes, car elles ont peu d'argent liquide et de façon générale préfèrent éviter le risque. Il a d'ailleurs été dit que lorsqu'on élabore des programmes visant à accroître la productivité des femmes rurales, un plus large accès de celles-ci au crédit ne peut pas remplacer totalement les subventions au niveau des intrants<sup>39</sup>.

45. L'étude consacrée aux micro-entreprises en Équateur dont il a déjà été question a établi, en revanche, que les femmes sont tout aussi portées que les hommes à demander des prêts – dans l'échantillon statistique utilisé, elles étaient même les plus nombreuses à l'avoir fait<sup>40</sup>. L'étude a montré que les prêts aux femmes étaient rationnés, c'est-à-dire inférieurs aux montants demandés. Le fait que cette discrimination porte sur le montant unitaire des prêts et non sur le nombre de ceux-ci donne à penser que les femmes ont besoin d'établir leur solvabilité en fournissant les éléments d'information faute desquels les prêteurs peuvent recourir à des mécanismes de rationnement autres que le jeu des taux d'intérêt.

46. État donné l'insuffisance des informations qui servent de base pour décider de l'attribution des prêts, la réorientation des crédits publics vers les femmes en général ne résoudra que partiellement les difficultés qu'ont ces dernières à accéder au crédit. Pour que les femmes trouvent davantage de ressources financières, il est important de les encourager à recourir plus au marché de l'épargne et de leur en faciliter l'accès, lequel contribue à plusieurs égards au développement de l'esprit d'entreprise. Ainsi, dans des secteurs où les entreprises dirigées par des femmes prédominent, l'épargne pourrait financer des investissements à long terme, ce qui permettrait de rectifier les distorsions actuelles dans la répartition du capital et d'accroître le taux d'épargne global. De plus, une accumulation d'actifs facilite l'accès aux formules de crédit classiques et améliore la solvabilité. Pour les raisons mentionnées précédemment, le marché du crédit est intrinsèquement favorable aux hommes, alors que le marché de l'épargne parallèle est probablement neutre si l'on en juge par la prédominance des femmes<sup>41</sup>. Il faudra toutefois que les systèmes financiers permettent mieux d'effectuer des opérations de faible montant et d'aider les femmes à établir des relations à long terme avec les établissements financiers.

47. Etant donné que jusqu'à présent les programmes encourageant les femmes à monter des entreprises ont surtout mis l'accent sur le volet crédit et non sur le volet épargne, les établissements d'épargne sont sous-développés et les femmes n'y ont pas accès. Il ressort des rapports nationaux que le taux et la structure de l'épargne diffèrent sensiblement selon qu'il s'agit des hommes ou des femmes. Une enquête réalisée dans une région rurale de la Namibie<sup>42</sup> a établi que seulement 45 % des ménages dirigés par une femme avaient constitué une épargne, contre 73 % des ménages dirigés par des hommes. L'épargne annuelle des femmes ne représentait que 23 % des montants épargnés par les hommes et elle était conservée au foyer. La conception de formules d'épargne intéressantes pour les femmes devrait par conséquent être prioritaire dans la formulation de programmes visant à faciliter l'accès de ce groupe aux ressources financières.

48. Parmi les autres obstacles au développement des entreprises dirigées par des femmes, on peut citer un cadre économique et réglementaire défavorable, les insuffisances de l'infrastructure et du système de commercialisation, les difficultés d'accès aux techniques modernes et le manque de formation à la gestion. Des normes sociales et culturelles rigides, ainsi que le poids des responsabilités domestiques qui ne sont pas partagées, aggravent les problèmes que rencontrent les femmes exploitant des entreprises.

#### IV. PRISE EN CONSIDÉRATION DES FACTEURS SEXOSPÉCIFIQUES DANS LES MODÈLES D'ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT

49. Un large consensus s'est fait jour sur le fait qu'il importe d'accorder une plus grande attention à la situation des femmes si l'on veut que la pauvreté absolue soit éliminée et que la croissance économique devienne durable. Des études ont établi que l'investissement dans les activités menées par les femmes stimulait la croissance et l'efficacité économiques, réduisait la pauvreté, aidait les générations futures et favorisait le développement. L'analyse effectuée dans la section précédente où on a considéré deux aspects de la croissance économique du point de vue de la situation relative des hommes et des femmes, démontre qu'il faut prendre en compte cet ordre de facteurs dans l'élaboration des politiques. Pourtant, on a continué d'évacuer ces facteurs du cadre général d'élaboration des politiques économiques et de développement, tant en ce qui concerne l'objet de l'analyse que la perspective dans laquelle elle se situe. Les études continuent de porter essentiellement sur les incidences des politiques de développement sur le bien-être des femmes, en ne prêtant guère ou pas du tout d'attention aux effets de la situation relative des hommes et des femmes sur le résultat des politiques économiques. La question des femmes et, plus récemment, celle de la situation relative des sexes, dans le contexte du développement restent l'objet de rapports spéciaux ou d'initiatives spécifiques, au lieu d'être prise en considération de façon systématique lors de la formulation des politiques et programmes de réforme structurelle. La thèse soutenue ici est que si l'on ne prend pas explicitement en considération les facteurs sexospécifiques dans l'élaboration des politiques, alors il est probable qu'il faudra continuer à payer le prix de l'inefficacité économique et de la mauvaise répartition des ressources, ce qui entraînera un ralentissement de la croissance et une réduction de l'équité sociale.

50. La sexospécificité et le développement sont deux phénomènes interdépendants : les stratégies de développement et les politiques économiques qui en découlent ont des conséquences pour la situation relative des sexes; en retour, les différences, selon qu'il s'agit des hommes ou des femmes, dans l'accès aux moyens de production, sur les marchés de facteurs, dans l'importance et la répartition des revenus influent sur l'efficacité de la politique économique et la durabilité de ses résultats. S'il est vrai que l'impact des politiques de développement sur les femmes a été abondamment documenté et analysé, l'importance des facteurs sexospécifiques pour l'élaboration de ces politiques a en revanche beaucoup moins attiré l'attention jusqu'à présent. Une analyse économique tenant compte de ces facteurs peut aider à mieux comprendre le développement ainsi qu'à définir les politiques qui s'imposent pour l'instaurer de façon durable.

A. La sexospécificité dans la théorie néo-classique de l'économie du développement

51. Les théories les plus anciennes sur l'intégration des femmes dans le développement soutiennent à grand renfort d'arguments que la marginalisation des femmes s'accroît à mesure que les activités de subsistance à l'échelle familiale disparaissent en raison même du développement au profit de celles, plus larges, qui obéissent aux lois du marché. La marginalisation économique déclenche ce qu'on peut appeler le "cercle vicieux de l'inégalité" : la non-participation au développement entraîne l'inégalité de la participation aux avantages du développement ce qui, à son tour, diminue la compétitivité des femmes sur le marché de l'emploi. Cette théorie laisse entendre que le développement économique est "mauvais" pour les femmes parce qu'il accentue les inégalités entre les sexes et confine encore davantage les femmes dans des tâches non rémunérées et non reconnues. La prescription type a consisté à accroître l'investissement dans le "capital féminin" pour réduire la discrimination à laquelle les femmes se heurtent sur le marché de l'emploi.

52. Dans le domaine de l'économie du développement, la sexospécificité n'est pas intégrée dans les modèles du développement macro-économique et son traitement se limite souvent à quelques allusions superficielles à l'impact du développement sur les femmes. D'après W. Arthur Lewis, lauréat du prix Nobel et auteur d'un modèle bien connu du changement structurel, les femmes profitent de la croissance encore plus que les hommes... Celle-ci les libère des corvées, les émancipe de l'isolement du foyer, et leur donne enfin la possibilité de devenir des êtres humains à part entière, en exerçant leur esprit et leurs talents de la même manière que les hommes<sup>43</sup>. Les modèles du changement structurel omettent complètement la sexospécificité dans l'analyse de la réaffectation de la main-d'oeuvre du secteur de subsistance, où la productivité marginale du travail est nulle ou en recul, au secteur industriel moderne à productivité élevée. Dans ces modèles l'offre de main-d'oeuvre est considérée comme illimitée et la réaffectation de l'excédent de main-d'oeuvre se produit harmonieusement, sans être gênée par la division sexuelle du travail et les pratiques sociales. Mais dans la vie réelle, la productivité, les écarts de salaire et les modifications des prix relatifs ne constituent pas toujours une incitation suffisante en ce qui concerne la réaffectation d'au moins 50 % de la main-d'oeuvre.

B. La sexospécificité et la dimension structuraliste de l'économie de développement

53. Bien que les tenants de l'ajustement structurel n'attribuent pas la même importance que les économistes néo-classiques au rôle que les modifications des prix relatifs peuvent jouer pour ce qui est d'accélérer la réaction de l'offre dans les économies en développement, ils n'incluent pas la sexospécificité parmi les "goulets d'étranglement" susceptibles de freiner cette réaction. L'approche structuraliste des politiques de stabilisation souligne notamment que la redistribution du revenu du travail en faveur du capital constitue le facteur caché équilibrant l'offre et la demande, mais n'attache aucune attention au fait que la main-d'oeuvre comprend des hommes et des femmes et que la répartition du revenu s'effectue selon des critères sexuels, les femmes étant souvent désavantagées par rapport aux hommes, comme le laissent entrevoir les abondantes recherches sur les structures de la répartition des revenus et des dépenses des ménages. Le facteur équilibrant, dans ce cas, se ramène à une hypothèse implicite, celle d'une élasticité infinie de la main-d'oeuvre et des revenus féminins susceptible d'absorber les chocs de la stabilisation et de compenser toute réduction des revenus des ménages<sup>44</sup>.

54. Un autre élément de la critique de l'économie néo-classique par les structuralistes est l'hypothèse d'une élasticité infinie de l'offre de produits d'exportation agricoles et primaires induite par des changements des prix relatifs résultant d'une dévaluation. Bien qu'envisageant cette hypothèse avec scepticisme, la théorie structuraliste ne considère pas la répartition du travail par sexe dans les secteurs agricoles comme un facteur limitant l'élasticité de l'offre. Mais les travaux sur l'ajustement structurel et les femmes rurales illustrent abondamment la manière dont l'incapacité et/ou le refus des femmes de sacrifier du temps et des terres à la production de cultures commerciales aux dépens des cultures vivrières traditionnelles limitent la réaction de l'offre aux modifications des signaux des prix. En outre, on a également fait valoir que le faible taux d'interchangeabilité de la main-d'oeuvre masculine et de la main-d'oeuvre féminine réduit la capacité des hommes de changer de secteur d'emploi en fonction des changements de débouchés<sup>45</sup>. Ce facteur a d'importants effets sur le bien-être des ménages et sur les résultats économiques de l'ajustement. C'est pourquoi le refus de prendre en compte les aspects liés aux spécificités de chaque sexe de la réaffectation des ressources en fonction des signaux des prix peut empêcher d'optimiser les résultats des politiques et aggraver l'inégalité des sexes, ce qui, à son tour, compromet la durabilité des réformes économiques.

C. La sexospécificité et le développement axé sur l'exportation

55. Les économistes s'accordent en général à reconnaître que l'ouverture des économies a été le facteur le plus important de la rapidité du développement économique et de la réduction de l'inégalité au sein des économies des pays nouvellement industrialisés de la première et de la deuxième générations et des autres pays en développement qui ont ouvert leur économie au commerce au cours des 10 dernières années. Les politiques de libéralisation des échanges ont tendance à aligner l'affectation des ressources intérieures sur les coûts de substitution internationaux et à définir les structures de production en fonction de l'avantage comparatif. L'ouverture vers l'extérieur de la politique

de développement rend caduque l'ingérence des gouvernements dans le commerce et l'économie et y substitue des politiques mieux conçues qui ont été reconnues comme les plus propices à la croissance, à la stabilité économique et à la réduction de la pauvreté. Si on la considère dans la perspective des distinctions fondées sur le sexe, on peut ajouter à la longue liste des qualités de l'ouverture vers l'extérieur l'impact positif qu'elle a eu sur la participation des femmes à l'économie. L'expansion des échanges a très nettement développé l'accès des femmes aux emplois rémunérés dans de nombreux pays en développement, encore qu'il faille apporter quelques réserves à cette constatation. Mais compte tenu de la mondialisation en cours, de l'adoption de nouvelles techniques et de la réorganisation constante de la production, les avantages en matière d'emploi que les femmes ont tirés jusqu'à présent de la libéralisation des échanges risquent d'être de courte durée si le perfectionnement technique ne s'accompagne pas du perfectionnement des travailleuses et d'une amélioration de leur formation.

56. Un examen même peu approfondi des tendances de l'emploi, des taux de croissance économique et de l'expansion de la place des exportations dans le PIB fait apparaître un rapport entre ces trois facteurs. Les analyses empiriques confirment qu'il existe d'étroites relations de cause à effet entre l'expansion de l'emploi féminin, en particulier dans le secteur de l'industrie légère à forte intensité de main-d'oeuvre, et les structures et les rythmes d'accroissement des exportations. Les pays en développement qui exportent une part croissante de leurs produits manufacturés vers le nord ont tendance à enregistrer une augmentation du pourcentage de la main-d'oeuvre féminine dans les secteurs manufacturiers : les résultats des analyses par régression entreprises pour étudier l'impact du régime des échanges adopté par 15 pays d'Asie indiquent qu'une augmentation de 1 % de la part des exportations dans le PIB s'accompagne d'un accroissement de 0,2 % de l'emploi des femmes dans les secteurs non agricoles<sup>46</sup>. Les exportations des pays en développement qui tablent sur des stratégies de promotion de l'exportation peuvent être à juste titre définies comme des secteurs à forte intensité de main-d'oeuvre féminine et la croissance économique de ces pays a été autant "à dominante féminine" qu'"à dominante exportation".

57. L'ouverture vers l'extérieur a permis à de nombreux pays en développement de mieux utiliser leurs ressources à mesure qu'ils ouvraient leurs économies à la concurrence internationale et réorganisaient leurs structures de production en fonction de l'avantage comparatif. La main-d'oeuvre féminine a été une ressource sous-utilisée et sous-évaluée qui pouvait être employée à moindres frais que la main-d'oeuvre masculine. Les écarts de salaires fondés sur le sexe ont renforcé la viabilité des secteurs d'exportation manufacturiers à forte intensité de main-d'oeuvre vers des pays où les coûts de main-d'oeuvre sont plus élevés, ce qui a permis aux économies axées sur la promotion de l'exportation de se développer plus rapidement. Quant à la question de savoir si les femmes ont pu tirer de l'expansion du commerce d'autres avantages qu'un meilleur accès à l'emploi rémunéré et s'il s'agit d'avantages à long terme, elle a été largement débattue dans les écrits portant sur ce domaine, et les conclusions déduites ne sont pas entièrement optimistes.

58. Un argument fréquemment avancé dans le cadre de ce débat est que cette possibilité de bénéficier de revenus indépendants tend à renforcer le pouvoir de

décision de la femme dans le ménage, ce qui influe positivement sur le traitement des petites filles et contribue à empêcher la féminisation de la pauvreté de se perpétuer d'une génération à l'autre. La production de biens d'exportation sert donc les intérêts des femmes dans la mesure où elle contribue à augmenter les possibilités d'emploi offertes aux femmes. En ce qui concerne la promotion de relations égalitaires entre les sexes, les avantages en matière d'emploi découlant du commerce n'ont nullement permis d'améliorer la qualité des emplois féminins. La plupart des femmes sont encore peu rémunérées, et les écarts entre les salaires selon le sexe ont persisté<sup>47</sup>. Quant à la répartition professionnelle et sectorielle de la main-d'oeuvre féminine, on constate une augmentation sensible de celle-ci dans les services liés au commerce, où leurs perspectives d'une rémunération plus élevée sont meilleures.

59. En ce qui concerne l'avenir de l'emploi féminin dans les industries axées sur l'exportation des pays où le développement a été induit par l'expansion des exportations au cours des 20 dernières années, l'exigence de perfectionnement technique implique pour les travailleuses la nécessité d'acquérir des compétences et une meilleure formation. Faute de quoi, les avantages que les femmes ont jusqu'à présent tirés du développement induit par les exportations s'évaporeront tout simplement avec la croissance. Les données récentes font apparaître que la part de la main-d'oeuvre féminine dans les industries axées sur l'exportation diminue à mesure que les compétences exigées se modifient en fonction des modifications de l'avantage comparatif. Ces éléments, de même que les données sur le faible accès des femmes au recyclage, indiquent que les avantages en matière d'emploi que les femmes ont tirés de l'expansion des industries axées sur l'exportation ont peut-être fait long feu.

60. Contrairement à ce que laissaient prévoir certaines théories selon lesquelles l'expansion des échanges internationaux, fondée sur les avantages comparatifs, devait inévitablement faire des gagnants et des perdants, la concurrence des pays en développement n'a pas eu d'effets négatifs sur l'emploi des femmes dans les pays industrialisés, du moins en ce qui concerne l'emploi global. L'expansion des échanges semble au contraire avoir créé de nouveaux débouchés pour les femmes chefs d'entreprise dans les pays développés. D'après les enquêtes de conjoncture réalisées aux États-Unis, par exemple, les entreprises dirigées par des femmes ont tendance à exporter et importer davantage que les autres entreprises. Une enquête réalisée en 1992 a montré que les petites entreprises les plus nombreuses à exporter étaient celles qui étaient dirigées par des femmes. Selon les derniers chiffres communiqués par le Census Department, 7,5 % des entreprises dirigées par des femmes ont déclaré des recettes d'exportation, contre 6,1 % des entreprises dirigées par des hommes. Environ 22 % des membres de la National Association of Women Business-Owners (Association nationale des femmes chefs d'entreprise) ont déclaré qu'elles envisageaient de se lancer dans le commerce international<sup>48</sup>.

61. La plus grande propension des femmes à exporter peut s'expliquer par leur manière de diriger les entreprises et par l'importance particulière qu'elles accordent au long terme dans les relations d'affaires. Une raison plus concrète serait que les femmes fondent souvent leur entreprise au cours de périodes de ralentissement de l'activité nationale et sont donc poussées à se tourner vers l'étranger pour y trouver de meilleurs débouchés<sup>49</sup>.



## V. LES FEMMES DANS LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE : QUELQUES EXEMPLES

62. La théorie micro-économique, dominée par le modèle marginaliste et le principe de l'équilibre, n'accorde guère de place aux questions économiques intéressant particulièrement les femmes. Ces questions reçoivent encore moins d'attention au niveau macro-économique : les différences fondées sur le sexe, lorsqu'elles sont mentionnées, ne font l'objet d'aucune explication macro-économique. Les modèles utilisés pour analyser l'économie des ménages et les questions relatives aux spécificités de chaque sexe portent souvent la marque de préjugés masculins. Ainsi, la théorie néo-classique caractérise l'individu par la fonction de préférence, ce qui s'oppose à une différenciation des agents économiques en fonction de leur sexe dans la mesure où les femmes exercent souvent un contrôle insuffisant sur les facteurs de production et manquent de latitude en matière de prise de décisions<sup>50</sup>. Les politiques s'inspirant de ces modèles ne font pas intervenir de considération de sexe mais produisent souvent des résultats différents pour les hommes et pour les femmes sans que les décideurs économiques en aient conscience, faute de disposer des moyens méthodologiques et statistiques voulus d'analyse. Par conséquent, à l'heure actuelle, les questions liées aux spécificités de chaque sexe n'apparaissent pas dans les théories et les politiques économiques, étant en quelque sorte "occultées par une main invisible"<sup>51</sup>.

63. L'inégalité entre les sexes en ce qui concerne l'accès et la participation aux marchés entraîne une mauvaise affectation des ressources. Les marchés des facteurs de production sont particulièrement importants et leur mauvais fonctionnement peut freiner la croissance ou détériorer la répartition des revenus. La discrimination entre les sexes sur ces marchés conduit à une distribution sous-optimale des ressources, ce qui se traduit par des coûts d'opportunité sociaux à long terme et justifie par conséquent l'argument selon lequel il faut subventionner des mécanismes de crédit novateurs à l'intention des producteurs et des chefs d'entreprise dont les revenus sont faibles. L'immobilité relative de la main-d'oeuvre féminine face aux signaux du marché empêche une répartition rationnelle des ressources sur le marché de l'emploi. Il en découle des coûts d'opportunité sociaux, sous la forme d'une efficacité amoindrie et d'une mauvaise répartition des ressources, dus au cantonnement de la main-d'oeuvre féminine en marge du marché. Cette situation présente néanmoins aussi des externalités positives (production de biens publics) se prêtant éventuellement à une intervention des pouvoirs publics.

64. Jusqu'aux années 70, les grands économistes n'ont accordé que très peu d'attention aux ménages. En règle générale, le comportement des ménages est analysé de la même manière que celui des agents économiques individuels : d'un point de vue macro-économique, les ménages sont envisagés en termes de facteurs de production, d'épargne et de consommation et, d'un point de vue micro-économique, ils sont considérés essentiellement en tant qu'unités de consommation. Des notions propres à la théorie micro-économique telles que les "avantages comparatifs", la "maximisation de l'utilité" et les "fonctions de préférence" sont appliquées aux ménages exactement de la même façon qu'aux agents économiques individuels. Le ménage est considéré comme une entité ayant pour fonction de maximiser la fonction d'utilité commune de ses membres. Malgré

l'imperfection de méthodes d'analyse appliquées à la famille en tant que groupe d'individus ayant une fonction d'utilité commune, le modèle micro-économique présente chaque ménage comme une seule entité, dont la vocation est de maximiser l'utilité et le bien-être collectifs. L'absence de considérations de sexe est dans ce cas considérée comme sans conséquence.

65. Le cadre conceptuel sur lequel reposent l'analyse économique et de nombreuses politiques de développement présente le ménage comme une collectivité altruiste dont les ressources sont mises en commun et redistribuées rationnellement et équitablement entre ses membres, en prenant en compte le bien-être de chacun d'entre eux. Bien que ce modèle ne justifie pas de traiter le ménage comme une unité (voir encadré) et que, pour éviter cela, il présuppose simplement que l'altruisme prévaut au sein de la famille, il a été largement utilisé pour analyser et mettre au point divers projets et politiques de développement.

66. Si l'égalité des résultats obtenus par les membres du ménage suppose l'égalité d'accès aux ressources, il semble justifié de vouloir faire bénéficier les femmes de transferts afin d'éviter les fuites au niveau du ménage. C'est à juste titre que l'on a pu dire que l'éducation, les soins de santé, le crédit et l'alimentation ne sont pas des "biens collectifs des ménages"<sup>52</sup> mais plutôt des biens individuels dont la consommation est exclusive. Il a été prouvé que l'impossibilité de rendre compte des inégalités fondées sur le sexe dans la répartition des ressources au sein du ménage compromettrait les projets de développement. Les politiques visant à accroître la productivité du secteur agricole ou à promouvoir l'esprit d'entreprise ne peuvent être efficaces que si elles tiennent compte du fait que chaque ménage se compose de plusieurs unités comptables distinctes et que la répartition des emplois et des ressources entre ces unités reflète les différences existant entre les membres du ménage en matière de pouvoir de négociation, ce pouvoir étant fonction de ce que chacun est en droit de recevoir. La part reconnue aux femmes étant généralement inférieure à celle des hommes, leur pouvoir de négociation est affaibli d'autant. À cet égard, le modèle de coopération conflictuelle convient davantage à l'élaboration des politiques de développement parce qu'il se propose de prendre en compte les mécanismes économiques internes aux ménages. À l'heure actuelle cependant, ce modèle, même s'il a été abondamment analysé dans les ouvrages sur le développement humain et dans les théories structuralistes relatives à l'élaboration des politiques macro-économiques, reste une thèse discordant avec l'approche unitaire néo-classique plutôt qu'un véritable instrument de planification du développement.

## LES MODÈLES APPLIQUÉS AUX MÉNAGES DANS LA THÉORIE ÉCONOMIQUE

### 1. Une nouvelle approche de l'économie des ménages : le modèle de maximisation du bien-être commun

Ce modèle étend la notion micro-économique de maximisation à l'analyse du comportement des ménages. Pour chercher à résoudre le problème de l'agrégation des préférences individuelles en une fonction de bien-être commun, il part de l'hypothèse que "puisque la voie du sang est la plus forte..., les préférences des différents membres [du ménage] sont imbriquées dans une 'fonction de bien-être social', prenant en compte le mérite ou la valeur éthique des niveaux de consommation de chacun. La famille agit comme si elle maximisait la fonction de bien-être commun de ses membres"<sup>a</sup>. Ce modèle s'appuie également sur les principes du comportement de maximisation, des préférences stables et de l'équilibre des marchés implicites ou explicites pour procéder à une analyse systématique de l'économie des ménages. Afin de parer aux problèmes susceptibles de remettre en cause le principe de la maximisation, tel que les comparaisons d'utilité et la maximisation de l'utilité commune, il pose comme principes l'existence d'un marché implicite et le comportement altruiste des chefs de famille<sup>b</sup>.

### 2. Nouvelle économie institutionnelle : les contrats implicites et la négociation familiale : le modèle de coopération conflictuelle<sup>c</sup>

La nouvelle économie institutionnelle s'intéresse à l'évolution des institutions sociales qui créent le contexte dans lequel les décisions individuelles sont prises. Elle envisage le ménage comme un mode institutionnel de production et d'échange. Le ménage est considéré comme une réponse institutionnelle aux besoins fondamentaux des individus liés par la naissance ou le mariage. Les décisions sont prises au sein du ménage en fonction de droits et d'obligations contractuelles ainsi que d'incitations économiques. L'économie institutionnelle rejette l'hypothèse de l'altruisme et postule qu'il existe dans les échanges internes des inégalités dépendant du pouvoir de négociation de chacun de ceux qui y prennent part. Le modèle de coopération conflictuelle, qui s'appuie sur le principe de négociation défini par l'économie institutionnelle, tient compte des questions liées aux rôles respectifs des hommes et des femmes et à l'exercice du pouvoir au sein des ménages. Il part du principe que les membres du ménage coopèrent tant que les résultats qu'ils obtiennent sont préférables à ceux auxquels conduirait une absence de coopération. En cela, il s'écarte de la notion de maximisation de l'utilité puisqu'il suppose que les membres des ménages ne négocient pas seulement pour défendre leur propre intérêt, c'est-à-dire en faisant valoir leur "utilité", mais aussi en fonction de ce à quoi ils jugent avoir droit.

La part revenant à chacun dépend de son rôle apparent. Or celle qui est reconnue aux femmes est généralement inférieure à celle des hommes dans la mesure où le rôle de celles-ci passe pour une large part inaperçu, quel que soit le temps ou l'énergie qu'il représente.

---

<sup>a</sup> P. Samuelson, "Social indifference curves", Quarterly Journal of Economics, vol. LXX, No 1 (1956), p. 10.

<sup>b</sup> G. Becker, A Treatise on the Family, (Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1991).

<sup>c</sup> A. K. Sen, "Gender and cooperative conflicts", dans I. Tinker, éd., Persistent Inequalities (Oxford, Oxford University Press, 1990), p. 123 à 149.

67. La croissance économique, l'inflation et les politiques monétaires et fiscales peuvent toutes avoir un impact différentiel sur les femmes. Pourtant, la problématique hommes-femmes est complètement passée sous silence dans l'examen des agrégats macro-économiques, lacune qui traduit l'oubli de tout un secteur de production non rémunéré : celui des ressources humaines. La comptabilité nationale ne tient aucun compte des activités féminines liées à la reproduction et à la conservation des ressources humaines et n'établit de ce fait aucun lien entre les activités économiques lucratives et celles qui ne le sont pas. Cette méthode a d'importantes conséquences pratiques. Lors de la formulation des politiques macro-économiques, il n'est pas tenu compte des conséquences pour les femmes de l'évolution des signaux du marché et de la réaffectation des ressources. On considère ainsi implicitement que leur capacité de compenser au sein du ménage la baisse de production et les changements dans la demande d'agrégats – composition et volume – est infiniment élastique, occultant par là même l'incidence des politiques macro-économiques sur le fondement humain de l'activité économique. Ce qui, à son tour, aura vraisemblablement des incidences négatives sur la compétitivité économique internationale, la balance des paiements et la croissance économique dans la mesure où la pénurie de compétences qu'engendre cette politique ne fait l'objet d'aucune explication et qu'aucune mesure de soutien ou affectation de ressources ne viendra en pallier les effets négatifs, rendant par là même cette politique non viable.

68. Le resserrement des marchés financiers et du crédit favorise l'intensité du capital et risque de perpétuer la discrimination. Les petites entreprises, dont la plupart appartenant aux femmes, sont tenues d'emprunter sur le marché libre où les taux d'intérêt sont beaucoup plus élevés que sur le marché officiel. Ces contraintes financières entravent les activités de production à petite échelle et, par voie de conséquence, la participation des femmes à l'économie. La réglementation du crédit ne permet pas une bonne affectation des ressources et ralentit la croissance économique, et porte, par là même, indirectement atteinte aux femmes.

69. Les politiques de libéralisation des échanges commerciaux et d'ouverture sur l'extérieur, étayées par une politique macro-économique adéquate – gestion des taux de change et maintien de la compétitivité internationale –, ont permis aux femmes d'améliorer leur situation économique et leur pouvoir de négociation au sein de la famille. En revanche, les femmes pâtissent davantage que les hommes de la perte de compétitivité et de la hausse des taux de change réels parce que les employeurs se sentent toujours libres de faire preuve de discrimination à leur égard.

70. Il est plus facile de saisir les rapports entre les politiques fiscales et l'emploi, d'une part, et les changements structurels et la croissance économique, d'autre part, si, dès le stade initial de la formulation des politiques, l'on tient compte des incidences pour les femmes de la fiscalité, principalement de celles qui découlent de l'entité imposable, du caractère progressif de la fiscalité, de l'équilibre entre les impôts directs et indirects et des dégrèvements fiscaux accordés en fonction de la situation de famille et du nombre d'enfants à charge. L'importance de ces questions pour les femmes varie en fonction du niveau de développement économique : dans les pays industrialisés, le régime d'imposition individuelle importe le plus alors que, dans les pays en développement, où les revenus des femmes sont en deçà du seuil imposable, c'est l'équilibre entre les impôts directs et indirects, les politiques fiscales sectorielles et la progressivité du barème de l'impôt qui facilitent l'emploi des femmes et leur accès aux ressources productives.

71. Des barèmes d'imposition individuelle plus progressifs, le choix entre une déclaration de revenus conjointe ou individuelle en tant qu'entité imposable et un régime fiscal moins régressif sont autant d'éléments favorables aux femmes et susceptibles de les encourager à chercher un emploi rémunéré. Il serait également souhaitable de prévoir des dégrèvements fiscaux pour charges de famille pour encourager l'active participation des femmes. La situation économique des femmes tend à se détériorer lorsque les exportations et les produits du secteur agricole sont soumis à des taxes.

#### VI. CONCLUSIONS : STRATÉGIES VISANT À RENFORCER LA PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

72. Les politiques économiques et les stratégies de développement influent sur la condition de la femme dans le monde entier et souvent plus que sur celle de l'homme; elles peuvent favoriser le renforcement des capacités et la participation des femmes ou en revanche aggraver une situation déjà contraire à leur émancipation. Les analyses effectuées dans divers pays sur l'accès des femmes à un emploi productif et à la direction des entreprises montrent qu'une stratégie de croissance d'inspiration protectionniste et fondée sur l'intensité de capital est contraire à la promotion de l'égalité entre les sexes pour ce qui est de l'accès aux marchés. Il ressort également de ces analyses que les dispositions macro-économiques de rééquilibrage de la répartition ont souvent aggravé la situation des femmes par rapport à celle des hommes. Il importe toutefois de garder à l'esprit le fait que "l'impact négatif" sur les femmes des politiques d'ajustement structurel est dû au premier chef au caractère rigide du rôle social qui leur est dévolu et au peu d'accès qu'elles ont aux ressources productives, phénomène antérieur à l'introduction de la réforme économique. Le

fait que les politiques économiques soient formulées sans tenir compte de la problématique hommes-femmes explique aussi pourquoi lesdites politiques ont parfois des incidences différentes sur les hommes et sur les femmes. Mais le problème posé ici ne se limite pas à ces disparités entre les sexes pour ce qui est des résultats des politiques macro-économiques : ce sont l'efficacité et la durabilité mêmes de ces politiques qui sont en jeu si l'on continue de méconnaître la problématique hommes-femmes dans la planification macro-économique du développement.

73. Il faut que les stratégies visant à intégrer les femmes au développement dans les années 90 insistent sur la prise en compte de ces sexospécificités à chaque étape de la formulation des politiques macro-économiques et de la planification du développement. Pour que ces politiques contribuent à atteindre le but ultime du développement, à savoir l'atténuation de la pauvreté, il faut, en théorie et en pratique, qu'elles intègrent explicitement la dimension sexospécifique de toutes les activités économiques. L'analyse des problèmes propres à chaque sexe doit faire partie intégrante des conceptions des politiques et programmes visant à promouvoir la croissance économique, la stabilité et l'atténuation de la pauvreté.

74. Pour prendre en compte les spécificités de chaque sexe dans les politiques de développement, il faudra revoir les conceptions de base en matière de développement. Il s'agira entre autres de conjuguer les facteurs d'efficacité et d'équité lors de la formulation et de l'application des politiques de développement. L'élimination des disparités entre les sexes pour ce qui est de l'attribution des ressources devrait être considérée comme favorable et non pas contraire à l'efficacité. De surcroît, si la répartition équitable entre hommes et femmes des fruits du développement repose sur l'égalité des chances, le développement devra se fonder sur ce qui rapproche et non ce qui sépare les hommes et les femmes. À titre d'exemple, les coûts supplémentaires incombant à l'employeur au titre des congés de maternité ou des allocations familiales ne sauraient être assimilés à un impôt sur l'emploi des femmes.

75. Il ressort de la présente analyse que toutes les questions de politique économique, aux échelons national ou international, doivent être examinées à la lumière des spécificités de chaque sexe; l'adoption d'une telle procédure permettrait d'accorder une large place à la mobilisation efficace des femmes dans les politiques, la planification et les programmes de développement. On pourrait également à l'avenir commencer à mettre au point des modèles théoriques et économétriques visant à prendre en compte la problématique hommes-femmes, ce qui permettrait d'affiner les prises de décisions économiques.

Notes

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.IV.1.

<sup>2</sup> Voir par exemple les rapports du Secrétaire général sur la situation économique internationale et ses conséquences préjudiciables pour l'amélioration de la condition de la femme (E/CN.6/1990/3); sur l'intégration des femmes au processus de développement (E/CN.6/1992/8) et sur les femmes en situation d'extrême pauvreté et la prise en considération des préoccupations des femmes dans la planification du développement national (E/CN.6/1993/3).

<sup>3</sup> Voir secrétariat du Commonwealth, "Engendering adjustment for the 1990s"; rapport d'un groupe d'experts du Commonwealth sur les femmes et l'ajustement structurel (1989) et "Women's economic potential to overcome poverty"; rapport préliminaire sur les conclusions et recommandations de la table ronde internationale sur le rôle économique des femmes dans la lutte contre la pauvreté, Bonn/Königswinter, 27-30 novembre 1994.

<sup>4</sup> Diane Elson, "Gender Issues in Development Strategies", document établi en vue du Séminaire sur l'intégration des femmes au développement, Vienne, 9-11 décembre 1991.

<sup>5</sup> Le modèle à deux niveaux dit de "planification selon les sexes" mis au point par Moser fait une distinction, tant sous l'angle des politiques que du point de vue opérationnel, entre les intérêts immédiats des femmes (inégalités actuelles des conditions de vie et de travail des femmes, par exemple) et les besoins stratégiques qui visent à établir des relations plus équitables entre les sexes, soit en atténuant le déséquilibre économique en faveur des femmes, soit en modifiant la division du travail en fonction du sexe de sorte que les femmes ne soient pas lésées quant à leur possibilité d'exercer des activités rémunératrices [C. Moser, Gender Planning and Development: Theory, Practice and Training (New York, Routhledge, 1993)].

<sup>6</sup> Rosi Braidotti et al., Women, the Environment and Sustainable Development: Towards a Theoretical Synthesis (Londres, Zed Books, 1994), p. 82.

<sup>7</sup> Susan Bullock, Women and Work (Londres, Zed Books, 1994), p. 30.

<sup>8</sup> Le travail dans le monde, 1994, (Genève, Bureau international du Travail, 1994).

<sup>9</sup> Fonds des Nations Unies pour la population, National Perspectives on Population and Development : synthèse de 168 rapports nationaux établis en vue de la Conférence internationale sur la population et le développement, 1994, p. 30.

<sup>10</sup> Voir Shirley Nuss et al., "Women in the world of work: Statistical analysis and projections to the year 2000". Women, Work and Development, No 18 (Genève, BIT, 1989).

<sup>11</sup> Commission économique pour l'Europe, "Examen et évaluation de l'application au niveau régional des Stratégies prospectives d'action de Nairobi : rapport du secrétariat" (E/ECE/RW/HLM/1), 15 août 1994.

<sup>12</sup> The Economist, 5 mars 1994.

<sup>13</sup> Institut international d'études sociales, "Women workers in a changing global environment: framework for discussion"; document établi en vue du Forum international sur l'égalité des femmes dans le monde du travail, Genève, 1er-3 juin 1994.

<sup>14</sup> Voir P. Collier, "Women in development: defining the issues", Policy, Planning and Research Working Paper (Banque mondiale, 1988).

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> Les femmes dans le monde, 1995 : des chiffres et des idées (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XVII.2), p. 113.

<sup>17</sup> Voir Commission économique pour l'Europe, "Accès des femmes à l'emploi et au métier de chef d'entreprise" (E/ECE/RW/HLM/4), 1994.

<sup>18</sup> Pour la période 1990-2005, les professions dans lesquelles le plus grand nombre d'emplois devraient être créés sont les suivantes : vendeurs, vendeuses (commerce de détail); infirmiers, infirmières diplômées; caissiers, caissières; employés de bureau; chauffeurs de poids lourds; directeurs généraux et cadres supérieurs; personnel de gardiennage et de nettoyage, y compris femmes de chambre et gouvernantes; aide-soignants et agents hospitaliers; serveurs et serveuses au comptoir; serveurs et serveuses de restaurant; enseignants (écoles primaires et secondaires); réceptionnistes et personnel d'information; analystes de systèmes et informaticiens; préposés à la préparation des aliments; personnel chargé du soin d'enfants; jardiniers et gardiens de parc; comptables et vérificateurs; programmeurs et gardiens; 13 de ces professions figurent sur la liste des emplois les plus féminisés (voir Les femmes dans le monde, 1995; et Commission économique pour l'Europe, E/ECE/RW/HLM/1 et 2, 1994).

<sup>19</sup> The Economist, 23 août 1986, p. 13.

<sup>20</sup> S. Washington, "Les femmes et l'emploi", L'Observateur de l'OCDE, No 176 (1992).

<sup>21</sup> National Association for Female Executives, Women in the American Workforce and Power Structure: A Contemporary Snapshot (juin 1993).

<sup>22</sup> La notion d'"inefficience-X" traduit l'idée qu'une entreprise donnée, ou une économie, fonctionne plus souvent en deçà de ses capacités qu'au maximum de celles-ci, du fait que les producteurs ne cherchent pas à tout moment à maximiser la production et que le coût réel de cette dernière ne correspond pas au coût minimal possible. Lorsqu'existent ainsi des facteurs d'inefficience non définis, il ne coûterait donc rien de produire plus, sans qu'il soit nécessaire d'accroître d'autant les moyens de production.



<sup>23</sup> Angus Maddison, Phases of Capitalist Development (New York, Oxford University Press, 1982).

<sup>24</sup> Il n'existe pas à proprement parler de définition de la micro-entreprise bien que l'on se base le plus souvent sur le nombre d'employés. Le Georgia Institute of Technology a ainsi relevé 50 définitions dans 75 pays (Banque mondiale, "Emploi et développement de la petite entreprise", Politique sectorielle, Washington, 1987). Parmi les critères retenus, figurent le capital investi, le nombre d'employés, etc. Pour l'OIT, les petites entreprises comprennent les entreprises modernes comptant jusqu'à 50 employés, les entreprises familiales de 3 ou 4 personnes, les entreprises rurales, les associations, les sociétés, les coopératives, les propriétaires exploitants, les microsociétés et les travailleurs indépendants du secteur informel. S'il n'existe pas de limite inférieure à la taille d'une petite entreprise, la limite supérieure dépend généralement des intérêts de la personne ou entité concernée et du secteur de l'économie considérée. On peut dire qu'une petite entreprise est celle où les décisions relatives à la gestion administrative et technique sont prises par une ou deux personnes, mais les définitions varient selon que l'entreprise est considérée du point de vue des organismes financiers, de l'administration du travail, des opérateurs, des prestataires de services ou des produits fabriqués. Dans le document de la Banque mondiale précité, il est proposé de qualifier de petite entreprise celle dont le montant des immobilisations ne dépasse pas 250 000 dollars, sans toutefois qu'il y ait de limite inférieure. Mais quelle que soit la définition retenue, et malgré la variété des termes utilisés (petites entreprises, petites et moyennes entreprises, micro-entreprises, microsociétés, notamment), il semble que les entreprises dirigées par les femmes comptent souvent parmi les plus petites d'un secteur donné.

<sup>25</sup> Secrétariat de la CNUCED, "Women as Entrepreneurs and Decision-Makers in the Least Developed Countries"; document établi en vue de la réunion du groupe d'experts sur les femmes et la prise de décisions économiques, New York, 7-11 novembre 1994.

<sup>26</sup> M. Baydas, "Discrimination against women in formal credit markets: reality or rhetoric?", World Development, vol. 22, No 7 (1994), p. 1075.

<sup>27</sup> S. Joekes et A. Weston, Women and the New Trade Agenda (United Nations Development Fund for Women (UNIFEM), 1994), p. 67.

<sup>28</sup> M. Berger, "Giving women credit: the strengths and limitations of credit as a tool for alleviating poverty", World Development, vol. 17, No 7 (juillet 1989), p. 1021.

<sup>29</sup> S. Joekes et A. Weston, op. cit., p. 66.

<sup>30</sup> C. Grown et J. Sebstad, "Introduction: Towards a wider perspective on women's employment", World Development, vol. 17, No 7 (juillet 1989), p. 937.

<sup>31</sup> Les femmes dans une économie mondiale en mutation : le rôle des femmes dans le développement mondial : étude 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.IV.1), p. 85.

<sup>32</sup> Rapport national du Kenya, 1994.

<sup>33</sup> M. Berger, loc. cit., p. 1019 et 1020.

<sup>34</sup> CNUCED, Réunion du Groupe d'experts sur le rôle des femmes dans le développement dans les pays les moins avancés, tenue à Niamey le 24 janvier 1995.

<sup>35</sup> Rapport national du Ghana, 1994.

<sup>36</sup> M. Baydas, loc. cit., p. 1074.

<sup>37</sup> D. Adams et J. von Pischke, "Microentreprise credit programs: Déjà vu", World Development, vol. 20, No 10 (1992).

<sup>38</sup> Rapport national du Ghana, 1994.

<sup>39</sup> C. Gladwin, éd., Structural Adjustment and African Women Farmers, (Gainesville, University of Florida Press, 1991).

<sup>40</sup> M. Baydas, loc. cit.

<sup>41</sup> P. Collier, op. cit.

<sup>42</sup> Rapport national de la Namibie, 1994.

<sup>43</sup> W. A. Lewis, The Theory of Economic Growth, (Londres, Allen and Unwin, 1955). Cité dans D. Elson, "Gender issues in development strategies", document établi en vue du Séminaire sur l'intégration des femmes au développement, Vienne, 9-11 décembre 1991.

<sup>44</sup> D. Elson, "Gender-aware analysis and development economics", Journal of International Development, vol. 5, No 2 (1993), p. 237 à 247.

<sup>45</sup> C. Blackden et E. Morris-Hughes, Paradigm Postponed: Gender and Economic Adjustment in Sub-Saharan Africa. Division des ressources humaines et de la lutte contre la pauvreté, Note technique No 13 (Banque mondiale, août 1993), p. 8.

<sup>46</sup> F. Perkins, "Are women benefiting from economic development?", IPA Review, vol. 46, No 4 (1994), p. 45 à 49.

<sup>47</sup> S. Joekes et A. Weston, op. cit., p. 59.

<sup>48</sup> B. Norton, "Why women's businesses are getting ahead in exporting", Working Woman, vol. 19, No 7 (juillet 1994).

<sup>49</sup> Ibid.

<sup>50</sup> D. Elson, *op. cit.*, p. 240.

<sup>51</sup> S. Feiner et B. Roberts, "Hidden by the invisible hand: neoclassical economic theory and textbook treatment of race and gender", Gender and Society, vol. 4, No 2 (juin 1990), p. 159 à 181.

<sup>52</sup> I. Palmer, "Social and gender issues in macro-economic policy advice"; document présenté lors de la Table ronde internationale sur le rôle économique des femmes dans la lutte contre la pauvreté, Bonn/Königswinter, 27-30 novembre 1994.

-----